COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017

Absents Excusés : Sandrine FAVRE, Bernard LAFFOND
Secrétaire de séance : Elodie ALINAT

1- Comptes de gestion 2016 : budget général, assainissement, budget CCAS

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les comptes de gestion sont établis par le receveur municipal de Belmont s/ Rance à la clôture de l'exercice. Monsieur le Maire les vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures. Ils font apparaitre, au 31/12/2016 :

- Budget général : excédent de 124 674.44 € (excédent de la section de fonctionnement 142.118.29 € et déficit de la section d'investissement 17 443.52 €)
- Budget assainissement : excédent de 222 999.84 € (excédent de la section d'exploitation 20 658.11 € et excédent de la section d'investissement 202 341.73 €)
- Budget CCAS : dissous le 31/12/2015, transfert des sommes (2746.53 €)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les comptes de gestion 2016 du budget principal et des budgets annexes (assainissement et CCAS) après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2- Comptes administratifs 2016 : budget général, budget du service assainissement

Mme Viviane Ramondenc, adjoint aux finances, présente le détail des dépenses et recettes pour 2016 des comptes administratifs dont les résultats sont les suivants :

Budget principal :
Opérations de l'exercice :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
- Dépenses : 398 487.24 €	- Dépenses : 293 608.94 €
- Recettes : 540 605.53 €	- Recettes : 276 165.42 €
Excédent de clôture : 142 118.29 €	Déficit de clôture : 17 443.52 €

Budget assainissement :
Opérations de l'exercice :

EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
- Dépenses : 31 428.43 €	- Dépenses : 167 467.09 €
- Recettes : 52 086.54 €	- Recettes : 369 808.82 €
Excédent de clôture : 20 658.11 €	Excédent de clôture : 202 341.73 €

Les conseillers municipaux ont approuvé à l'unanimité les comptes administratifs 2016.

3- Affectation des résultats de fonctionnement 2016 (Budget principal et assainissement)

Après, avoir examiné les comptes administratifs, il convient de délibérer sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice.

Budget général :
Le résultat constaté à la clôture de l'exercice (256 145.80 € + 2 746.53 € du solde de bilan CCAS dissous le 31 /12/2015) est affecté comme suit :
- En section d'investissement (au compte R1068, réserves) : 145 239.71 €
- Excédent reporté en recettes de la section de fonctionnement (compte R002) : 113 652.62 €

Budget assainissement :
Le résultat constaté à la clôture de l'exercice (+20 658.11 €) est affecté en section d'investissement (au compte R 1068, réserves).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les affectations des résultats.

4- Vote des taux d'imposition 2017

Monsieur le Maire expose que la Cotisation foncière des entreprises sera perçue par la Communauté de communes. Il en est de même d'une partie de la taxe d'habitation. En compensation, la communauté Monts, Rance et Rougier reverse à la commune de Montlaur une attribution de 98 507 €.
Concernant la commune, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la reconduction des taux d'imposition des taxes directes locales :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 9,50 % ;
- taxe foncière (non bâti) : 40,71 % ;

La partie communale de la taxe d'habitation est fixée à 4,72 %.

5- Vote des budgets primitifs 2017 (Budget principal et assainissement)

Madame Viviane RAMONDENC, adjoint aux finances, propose les budgets primitifs 2017 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :
Budget principal :
Montant total de 1 095 016 € répartis comme suit : Investissement : 485 820 € ; Fonctionnement : 609 196 € ;
Les principaux programmes d'investissement sont : la dissimulation des réseaux secs à Moulin neuf, le foyer Magali, l'accessibilité des bâtiments, programme cœur de village, restauration des enduits de l'église de Briols (financement de l'association de sauvegarde de l'église de Briols)
Budget d'assainissement :
Montant total de 564 821 € répartis comme suit : Investissement : 514 871 € ; Exploitation : 49 950 €.
Le programme principal est l'assainissement collectif de Moulin Neuf.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les budgets primitifs 2017.

6- Attribution de subventions aux associations

La commune a été sollicitée par les associations pour le versement de subventions.
Le conseil municipal vote l'attribution du versement d'un montant total de 4 350 € aux associations suivantes : Collectif Rougier en couleurs, Les Iousses de Briols, l'APE de Montlaur, Chevaliers de la Gaule, Comité des Fêtes de Montlaur.

7- Séjour pédagogique Ecole du Rougier : attribution d'une participation financière

Les élèves du cycle 1 de l'Ecole du Rougier effectueront un séjour pédagogique les 14, 15 et 16 juin au Hameau de Moulès. Monsieur le Maire propose qu'une participation financière de 1 500 € soit attribuée. Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité.

8- Assainissement : fixation de la durée d'amortissement du matériel électromécanique

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 10 avril 2015, le conseil municipal a décidé de fixer la durée d'amortissement des stations d'épuration de la commune à 30 ans.
Il expose qu'une durée de 10 ans est plus appropriée concernant le matériel électromécanique.
Le Conseil municipal délibère favorablement.

9- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : désignation suppléant

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes a créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Monsieur le Maire est titulaire ; Monsieur Jean-François ROUSSET est désigné suppléant.

10- Contrat d'Assurance des Risques Statutaires

Monsieur le Maire indique que le contrat d'assurance statutaire (personnel communal) garantissant les frais laissés à sa charge peut être souscrit pour le compte de la commune par le Centre de Gestion de l'Aveyron (contrat de groupe), à partir du 1er janvier 2018 et pour une durée de 4 ans.
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à conclure le contrat de groupe résultant des négociations.

Fin de séance à 00h 10.